

Cahier spécial Contributions n° 2

8^{ème}
Congrès

2016

Le Mans

Du 1^{er}
au 5 février

FSU.

Fédération Syndicale Unitaire



Travail social

Lors de la campagne présidentielle de 2012, on nous l'avait promis, le travail social jusqu'ici bien maltraité par les décideurs publics serait enfin reconnu et valorisé à sa juste mesure.

De grandes messes en conférence nationale, d'états généraux en consultation du terrain, nous sommes allées de désillusion en désillusions....

D'abord sur la méthode, puisque loin des beaux discours nous avons vu nos organisations syndicales souvent tenues à l'écart des discussions au profit des organisations patronales ou encore des grandes associations caritatives. La conférence nationale sur la grande pauvreté comme les états généraux du travail social laisseront le souvenir de rendez-vous définitivement manqués car ils n'ont jamais permis de poser les bonnes questions à commencer par celle des moyens sans cesse en restriction.

Ensuite sur les orientations affichées, puisque du rapport Bourguignon au Plan d'action du travail social, c'est le démantèlement pan par pan des fondements de nos professions qui est planifié :

- fin du secret professionnel
- fichage et contrôle de populations fragilisées
- attaque de nos formations et remise en cause de nos diplômes d'état
- soumission des services sociaux aux seules logiques de réductions des effectifs
- instrumentalisation de la formation continue au profit des orientations décidées par les seuls employeurs
- marchandisation du travail social

Dans cet océan de mesures d'inspiration libérale, l'obtention par la FSU de la catégorie A (filière médico-sociale IM 410-604) dans le cadre des négociations du protocole PPCR fait figure de bonne nouvelle. Pour les travailleurs sociaux, la mise en œuvre de cette revendication portée depuis plus de 25 ans et jamais obtenue malgré les longues luttes de la CONCASS contre les accords Durafour est historique.

Bien sûr nous ne saurions nous satisfaire d'un effet d'annonce promis pour un lointain 2018. Mais la porte est entrouverte et nous avons bien l'intention de nous y engouffrer

Dans ce contexte général bien morose, face à ces attaques maladroitement dissimulées derrière des discours de façade, la FSU par le biais de ses syndicats de travailleurs sociaux s'est constituée très rapidement en intersyndicale avec ses partenaires historiques (CGT, Sud, FAFPT). Cette intersyndicale nous a permis de nous informer mutuellement de l'avancée des travaux des EGTS, de nous organiser pour dénoncer les politiques à l'œuvre lors des assises et autres lieux où nous pouvions nous faire entendre. L'intersyndicale s'est également ouverte au collectif « avenir educ » pour élargir la réflexion autour du Travail Social et des actions de résistance, avec pour objectif d'informer et mobiliser l'ensemble des Travailleurs Sociaux et de la société civile

Plus que jamais la FSU doit se donner les mandats de défendre d'une voix forte le travail social et revendiquer des moyens en s'appuyant sur l'expertise de ses travailleurs sociaux. Pour cela elle doit constituer un groupe de travail pérenne sur le travail social qui s'articulera avec d'autres secteurs tels que le secteur droit et liberté ou Education.

**Contribution aux débats des congrès départementaux de la FSU
du SNUAS-FP FSU, du SNPES-PJJ/FSU et du SNUTER FSU.**



Travail social (suite)

Pour l'accès aux droits sociaux fondamentaux/Défendre et reconnaître le travail social

Le droit à la santé et à la protection sociale, au logement, à l'éducation et à la formation, au travail, à la culture et aux loisirs, et celui de pouvoir vivre dans un environnement sain sont des droits fondamentaux.

Mais alors que le système capitaliste mondialisé va de crise en crise, dans une recherche effrénée à toujours plus de profits, c'est, en France, une population paupérisée de plus en plus nombreuse qui se retrouve chômeurs, allocataires de minima sociaux, salariés précaires, ou relégués en situation fragile. Et ce sont les femmes et les jeunes notamment des quartiers d'habitat social qui sont les plus durement touchés.

Les services publics, déstructurés, s'amointrissent, les inégalités sociales et territoriales s'accroissent, les droits sociaux sont de moins en moins garantis, mais la chasse aux pauvres s'accroît et se multiplie : discriminations, dérèglementations, lois sécuritaires et liberticides. Marchandisation et privatisations de pans entiers de services publics renforcent le délitement du lien social.

C'est dans ce contexte que le Président de la République annonçait, en décembre 2012, lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la tenue des États généraux du travail social devant « participer à l'élaboration d'un plan d'action pour refonder le travail social ».

Alors qu'ils ambitionnaient une refondation du travail social pour permettre l'adéquation entre réponse publique et besoins des usagers, les deux documents phares qui en sont ressortis au dernier trimestre 2015 -Rapport Bourguignon "Reconnaître et valoriser le travail social" et « Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social »-, sont pourtant guidés selon les principes néolibéraux de rationalisation financière obéissants à une logique marchande.

Ils visent en réalité à réduire la dépense sociale comme à détruire la spécificité de chaque métier du travail social et d'attenter au secret professionnel. Ils dénie l'expertise des travailleurs sociaux, s'exonèrent de la dimension humaniste de leurs missions et de la promesse de voir concrétiser une revendication séculaire requalifiant les diplômés d'État des travailleurs sociaux au Niveau III permettant l'accès des travailleurs sociaux de la fonction publique en catégorie A type.

Comme si ce n'était pas suffisant, dans leurs suites, une lettre de Mission, a été adressée par la Ministre des Affaires sociales et la Secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre l'exclusion au Vice-président du Conseil supérieur du travail social, en vue d'améliorer la formation (initiale et continue) des travailleurs sociaux sur la transmission des valeurs républicaines, sur un versant singulier de la seule laïcité.

Il serait ainsi confié aux travailleurs sociaux la mission de « repérage des processus d'endoctrinement » et « la prévention des dérives radicales » pour réagir "le plus tôt possible" par le biais de "coopérations" afin d'apporter "une réponse globale et partenariale". Les secteurs particulièrement visés en sont « la prévention spécialisée, la protection de l'enfance et la réinsertion des anciens détenus ». Ces éléments rappellent ceux du rapport Bénisti commandé par le Ministre de l'Intérieur Sarkozy en 2004, positionnant les travailleurs sociaux en contrôleur des populations et auxiliaires de police, participant à la généralisation du fichage des citoyennes et citoyens.

Dans ce contexte général et face aux attaques récurrentes portant atteinte aux droits sociaux, aux services publics, comme à l'exercice du travail social et à ses missions auprès des personnes en besoin d'aide, d'accompagnement et de soutien, la FSU, est à l'initiative, conjointement à la CGT, Solidaires, la FAFP, l'UNEF et le Collectif Avenir Educus à la mise en place d'un cadre unitaire stabilisé, participant au lancement des « États Généraux Alternatifs du Travail Social » (EGATS) dont de nouveaux temps forts sont programmés sur l'année 2016. Il s'agit de partir au plus près du terrain afin d'établir un socle revendicatif commun en vue de peser sur les orientations du gouvernement.

Plus que jamais la FSU doit se doter de mandats pour la reconnaissance d'un travail social porteur de justice sociale, s'appuyant sur l'expertise des travailleurs sociaux et revendiquer des moyens à hauteur pour que soient assurées l'égalité de traitement pour toute personne et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, elle doit aussi constituer un groupe de travail pérenne et spécifique sur le travail social en articulation des autres secteurs, notamment « Droits et Libertés » et « Education ».

**Projet de Zoom Thème 3 concernant le travail social proposé par le :
SNUAS-FP FSU , le SNPES-PJJ/FSU et le SNUTER FSU**



Formation des enseignants

Défendre une formation des enseignant.es universitaire et professionnelle

La mise en place des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) reconnaît le fait qu'enseigner est un métier qui s'apprend, que la complexité des activités et situations professionnelles nécessite un haut niveau de qualification que devrait accompagner une revalorisation des carrières. La formation des enseignant.es doit articuler enseignements scientifiques disciplinaires, didactiques, pédagogiques et de sciences humaines, adossés aux travaux de la recherche en éducation et des expériences professionnelles dans le cadre de stages encadrés.

Cette double caractéristique indissociable d'une formation universitaire et professionnelle est l'enjeu à relever. Savoirs universitaires et savoirs d'expérience sont indispensables pour construire les compétences professionnelles attendues des nouveaux enseignants et CPE.

Or la précipitation, l'absence de moyens et les multiples injonctions qui suivent l'application de la réforme ont profondément dénaturé les objectifs d'une refondation au service de l'apprentissage de tous les élèves dans le cadre d'un service public. La position du concours en fin de M1 focalise la formation sur la préparation d'épreuves restées très académiques au détriment d'une formation qui soit aussi professionnalisante. L'accueil imposé dans les enseignements de M2 de profils très différents de stagiaires aggrave les conditions d'études des étudiant.es de M2 (effectifs lourds, pas de moyens pour suivre mémoires et stages, aucune individualisation possible, etc.). La lourdeur d'un mi-temps en responsabilité imposé aux lauréat.es n'ayant parfois aucune expérience de terrain, enlève toute disponibilité d'esprit nécessaire à l'apprentissage d'une posture réflexive et a conduit à des diminutions des heures de formation pour rendre la situation vivable. Les masters MEEF « apprentissage » vont encore aggraver ces problèmes.

Cette situation ne peut plus durer, seule une action vigoureuse et fédérale de la FSU permettra de protéger les plus fragiles dans nos métiers : les novices et de faire respecter leurs droits à une formation initiale respectueuse et ambitieuse.

Exigeons :

- des aides (allocations d'études, prérecrutements...) pour démocratiser l'accès à nos métiers, permettre de faire ses études et préparer les concours sans avoir à travailler à côté ;
- un volume de stage compatible avec les exigences de la formation initiale : un tiers-temps maximum de stage en établissement pour les lauréat.es des concours ;
- que la fonction de tuteur en établissement ou ÉSPÉ soit reconnue dans les services et bénéficie d'une formation à l'observation et au conseil pédagogique dans le cadre de la formation de formateurs et d'un accès facilité aux masters MEEF dédiés ;
- que tous les enseignements prévus dans les maquettes de master validées par les instances universitaires soient effectivement mis en œuvre et financés par l'Université.

Collectif FDE du SNESUP



Enseignement supérieur et recherche

Création d'un secteur « Enseignement supérieur et recherche »

Le Snesup-FSU propose la création d'un secteur « Enseignement supérieur et recherche » afin de coordonner les contributions des syndicats nationaux qui relèvent du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et plus largement de la Mission interministérielle pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Contribution de la CA du SNESUP



Égalité des droits

Manifester haut et fort notre engagement pour l'égalité

Suite à un recours en justice, le visa d'exploitation de « La Vie d'Adèle », film mettant en scène deux héroïnes lesbiennes, a été annulé le 9 décembre. En campagne électorale, Marion Maréchal-Le Pen promet de couper les subventions du Planning familial et des associations LGBT. Ces exemples de l'actualité récente sont révélateurs d'un regain de l'ordre moral, de plus en plus visible et actif depuis les « débats » sur le mariage pour tous et toutes. Les réactionnaires s'attaquent à la visibilité des personnes LGBT, à la pseudo « théorie du genre » à l'école, à l'émancipation des femmes. Ils et elles tentent d'entraver l'éducation à la vie affective et sexuelle et la lutte contre les discriminations, qui ont toute leur place dans les programmes scolaires.

Un enjeu politique, et un combat syndical qui nous concerne toutes et tous

Dans ce contexte de régression, les organisations de transformation sociale doivent plus que jamais réaffirmer leur engagement pour l'égalité des droits et l'émancipation de tous et toutes, et contre les discriminations. Ce combat n'est pas communautaire. Il est une des expressions du projet de la FSU pour une autre société, plus juste, plus égalitaire, et ne peut être gagné que s'il est partagé dans nos organisations. Il se traduit aussi par l'accompagnement de nos collègues LGBT qui doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits et être défendu-es par nos syndicats en cas de discrimination.

La Marche des Fiertés LGBT

La FSU est adhérente à l'Inter-LGBT, inter-associative organisant notamment chaque année la Marche des Fiertés francilienne, qui, tout en étant stricto sensu la marche de Paris, a une résonance nationale. Même si les médias renvoient une image festive de la Marche, ce qu'elle est aussi, elle n'est pas que cela. C'est avant tout une manifestation, avec un mot d'ordre et des revendications. Elle met en avant un enjeu essentiel pour les personnes LGBT, y compris nos collègues, y compris les jeunes que nous côtoyons dans l'exercice de nos métiers : pouvoir être visible, pouvoir être soi. Combien le peuvent sur leur lieu de travail ? Le coming-out est ainsi un véritable enjeu politique, face à des réactionnaires qui veulent voir les femmes retourner à la cuisine, et les LGBT au placard. Il est donc primordial que la FSU, dans toutes ses composantes, confirme son engagement idéologique en se donnant les moyens concrets d'y assurer une présence importante, à la hauteur de la volonté exprimée dans ses textes.

Olivier Lelarge, SNES - Cécile Ropiteaux, SNUipp



Langues régionales

L'enseignement de/en langues régionales pèse d'un faible poids dans le service public d'Éducation, mais il revêt cependant une importance particulière pour la défense des langues de France, toujours menacées de disparition. Les mandats portés par la FSU, notamment ceux du congrès de Poitiers, restent valides, mais ils doivent être actualisés, trois ans après la loi de Refondation, alors que la loi NOTRe risque d'accentuer le désengagement de l'Etat et que la réforme du collège menace de déstabiliser les disciplines. C'est ce qu'a confirmé le stage national langues régionales organisé en novembre dernier par les syndicats de la FSU.

Parce que nous défendons la place des langues régionales dans le service public d'Éducation, nous attendons de l'Etat qu'il garantisse leur existence, notamment en se fixant un objectif pluriannuel de développement, défini avec toutes les parties prenantes. Les rectorats et les DSDEN doivent répondre à hauteur des besoins des langues régionales, sans les mettre en concurrence avec le reste des enseignements. Ils doivent également assurer la formation initiale et continue des personnels, dans le respect de leur professionnalité.

Les CALR, instances où s'élabore la politique des langues régionales, doivent se tenir dans le respect des textes ou être créés partout où cela est nécessaire. Compte tenu des enjeux, cette politique doit être sous le regard de la représentation des personnels dans les CTA.

Aujourd'hui les conditions de travail des personnels sont dégradées, dans le premier comme dans le second degré, où l'insuffisance des postes est flagrante pour ce dernier. Au collège, la réforme annoncée, qui menace nombre de disciplines, met directement en danger de mort les enseignements de langues régionales renvoyées aux EPI, obérant les perspectives pour les élèves de langues régionales du premier degré.

Face aux carences en enseignants formés pour les DNL, le Ministère a annoncé sa décision d'expérimenter un mouvement national spécifique. La question des postes et du mouvement des collègues de/en langues régionales réclame des solutions concertées, ce qui n'a pas été la démarche du Ministère. Dans l'immédiat, la FSU doit veiller à ce que cette expérimentation ne se fasse pas en dehors des instances paritaires et éviter tout risque de dérive et de mise en concurrence des personnels.

Le choix de rouvrir le débat à l'automne dernier sur la Charte des langues régionales et minoritaires n'a pas manqué d'arrière-pensées. Cependant ce devrait être l'occasion pour la FSU de se doter d'un mandat en faveur de cette mesure qui, bien que symbolique, est importante pour les langues régionales. En effet, le développement de leur enseignement ne peut se concevoir sans un soutien à la vitalité de ces langues dans la sphère publique et sociale.

Brigitte Jacob - FSU 22, Youn Le Roy - FSU 29, Philippe Léaustic - FSU 56,

J-M Cléry - secrétaire CFR-FSU Bretagne



Réforme territoriale

Cette loi pas la « NOTRe » !

La loi NOTRe a pour objet la répartition des compétences entre collectivités territoriales. L'objectif poursuivi est clair : réduire les dépenses publiques, affaiblir l'État, insérer les collectivités locales dans une logique de compétition. Cependant, soumis à des pressions contradictoires des élus locaux, les changements de pied incessants du gouvernement ont contribué à rendre peu lisible une réforme dont les citoyens et les agents sont tenus à l'écart. L'architecture proposée organise la concurrence entre et au sein des territoires, ce qui est d'autant plus grave que les engagements concernant la réforme de la fiscalité locale et la mise en place « d'une véritable péréquation » sont, eux, passés aux oubliettes. Le besoin de créer des solidarités territoriales nouvelles, de définir un maillage permettant à la fois le développement des services publics et une certaine proximité d'intervention des services publics, mais aussi résistant à la concurrence et aux clientélismes de toutes sortes, aurait dû être l'axe fort d'une telle réforme. Permettre l'intervention des citoyens et des agents est aussi un enjeu à côté duquel la réforme est passée.

Après d'ultimes tractations entre « lobbies » d'élus locaux et régionaux, le troisième volet de la « nouvelle étape de décentralisation » voulu par François Hollande a bien du mal à camoufler ses véritables enjeux. Derrière la nouvelle carte des Régions établie au mépris des politiques publiques, mais uniquement en fonction des intérêts économiques et des pressions diverses, le gouvernement va habilement détourner le regard des citoyens des véritables causes de ce « Monopole territorial » : l'alignement sur le modèle européen des super-régions, qui camoufle un nouveau désengagement financier de l'État dans ses missions de service public et d'égalité territoriale. Comment comprendre sinon, les 11 milliards de baisse des dotations de l'État aux collectivités locales programmées sur 2015-2017, alors que de nouvelles compétences ou missions (mises en place des nouveaux rythmes scolaires par exemple) leur sont confiées sans totale compensation de leurs coûts et sans que la fameuse « réforme fiscale » ne soit mise en chantier.

D'autant qu'à ces 11 milliards s'est ajouté un « effort supplémentaire » de 1,2 milliard d'euros demandé aux collectivités locales dans le cadre du programme de stabilité.

Alors que le besoin de nouvelles solidarités entre territoires et citoyens nécessiterait des maillages, des collaborations et des péréquations pour réduire les inégalités territoriales, les incessants changements de pied du gouvernement rendent totalement illisible une « réforme » dont les citoyens auront été tenus à l'écart, et qui n'accouchera que d'un nouveau credo « faire moins et moins cher avec moins d'agents, en donnant davantage de pouvoirs à des super-structures locales qui seront libres de s'organiser comme elles l'entendent »

Cette loi, n'est décidément pas la « NOTRe » !

SNUTER-FSU



Fonction publique territoriale

Personne aujourd'hui ne contestera la dégradation de la situation sociale dans notre pays avec une augmentation continue du nombre de chômeurs, un nombre toujours croissant de familles en difficulté voire en grande difficulté, la paupérisation toujours plus importante des jeunes mais aussi des retraités, une augmentation de la précarité essentiellement due aux attaques du MEDEF et du gouvernement contre les acquis sociaux.

Bien que nous vivions dans un pays riche, les écarts entre les plus aisés et les plus pauvres ne cessent de s'accroître. Cette situation offre un terrain sur lequel peuvent ainsi prospérer tous les fanatismes, et nombre de citoyens sont de plus en plus perméables aux idées démagogiques, racistes, de repli portées par l'extrême droite : le scrutin des élections régionales de décembre 2015 est là pour nous le démontrer. Le gouvernement poursuit la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au MEDEF au nom de la sacro-sainte compétitivité. Résultat : les salaires stagnent, le pouvoir d'achat régresse, le chômage augmente. Dans la Fonction Publique cette politique d'austérité se caractérise par le gel du point d'indice, une réduction drastique des moyens alloués aux services pour pouvoir fonctionner et des réductions d'emplois.

C'est aussi une attaque contre les services publics territoriaux. En décidant par exemple la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, le gouvernement tente d'imposer aux Collectivités Locales une « RGPP à la sauce territoriale ».

Dans ce contexte de « cure budgétaire » il n'est pas rare de voir les personnels servir de variable d'ajustement comme par exemple à Suresnes où le maire a exercé un chantage ignoble et obtenu de certaines organisations syndicales, une remise en cause de l'accord ARTT qui avait pourtant généré des créations d'emplois en échange d'un aménagement du temps de travail. C'est aussi le cas au Conseil Départemental des Alpes Maritimes où Éric CIOTTI vient d'annoncer une réorganisation du temps de travail qui aboutit à la suppression de 14 jours de RTT.

D'autres collectivités territoriales sont dans les mêmes dispositions et notre inquiétude est renforcée par la mission confiée à Philippe Laurent président du CSFPT qui devrait rendre son rapport à la fin du 1er trimestre 2015 sur le temps de travail

Nous soutenons et nous soutiendrons bien sûr le combat des agents en lutte pour la défense de leurs emplois, de leurs acquis et des moyens alloués au fonctionnement du service public local.

SNUTER-FSU



Syndicalisme

Pour la paix, la démocratie : rester un syndicat, refuser toute régression sociale et démocratique

Le congrès de la FSU va se tenir alors que les événements dramatiques que vient de connaître notre pays renforcent la responsabilité décisive des organisations syndicales pour défendre et rétablir les droits sociaux et démocratiques.

En affirmant lors de son comité confédéral des 17-18 novembre, que « Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à refuser les reculs sociaux et se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales », cette confédération indique la ligne de conduite des organisations syndicales indépendantes.

Ne doit-on pas en effet prendre garde aux tentatives des pouvoirs publics d'instrumentaliser les syndicats - au nom d'une illusoire « union nationale » - pour l'accompagnement des régressions sociales, et de la mise en cause des libertés démocratiques ?

Les syndiqués, les militants ont besoin :

- d'une FSU qui, à l'inverse de la décision de signer le protocole PPCR, refuse de cautionner la poursuite du blocage des salaires et l'adaptation du statut à la réforme territoriale et œuvre à l'unité d'action des fédérations syndicales de la fonction publique pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, et l'arrêt des politiques d'austérité ;
- d'une FSU qui s'inscrit ainsi dans la défense interprofessionnelle des droits de salariés mis en cause dans le public, comme dans le privé par la réforme annoncée du Code du Travail ;
- d'une FSU qui dénonce les « réformes » issues de la loi de refondation de l'école - rythmes scolaires, collège, évaluation, obligations de service, etc. - et conduisant à l'émiettement-territorialisation de l'école publique, à la dislocation des statuts, à la destruction des programmes et diplômes nationaux et donc de l'égalité républicaine,
- d'une FSU, qui, à l'image du SNES réalisant une large unité intersyndicale à l'origine de la mobilisation massive des collègues pour l'abrogation de la réforme du collège, rassemble les personnels pour mettre en échec ces réformes et défendre leurs revendications.

Agir pour organiser les syndiqués, les militants de la FSU, pour les revendications, pour l'augmentation des salaires, pour l'abrogation des réformes ministérielles, pour les postes et moyens nécessaires, pour la défense de la laïcité, cela n'appelle-t-il pas le débat le plus large dans les assemblées et instances syndicales, dans les congrès départementaux et national, un débat qui ne peut pas être préempté par les décisions préalables des tendances ?

J-Paul Crouzet (SNUipp, membre sortant BDFN) – Christophe Benoit (SNES, membre sortant du CDFN)



Syndicalisme

Redonner un avenir à la FSU

Il y a sérieusement à s'interroger sur l'effritement de l'influence et du rôle du syndicalisme. Il ne pèse plus guère et a, ces dernières années, peu obtenu pour les salariés dans leur ensemble. Certes, les mutations du travail et de l'emploi, les changements dans le salariat y sont pour beaucoup, mais il y a nos responsabilités. Il faut que nous regardions en face le discrédit ou l'indifférence qui touche le syndicalisme aux yeux de l'opinion. Qu'avons-nous fait dans cette situation ? Depuis cinq ans nous FSU – n'avons participé qu'à des actions en « contre » aux côtés de FO, de Solidaires et d'une CGT qui ressemble de plus en plus à une caricature d'elle-même. Une situation qui peut être encore pire au plan local. De fait, cela fait quelque temps que la FSU n'inscrit plus sa réflexion et son action que dans un cadre contraint, comme si s'était constitué un camp revendiqué de « syndicalisme de transformation sociale » ou de résistance, mais qui ne défend plus guère que le statu quo sous couvert de défendre des alternatives.

S'il est admis que le mouvement syndical français va mal, la division est pour beaucoup dans cet état des choses. Une division intégrée, y compris à la FSU, même si nous réaffirmons régulièrement que nous n'y nous sommes pas résignés. Rejeter sur d'autres organisations la responsabilité de vouloir cliver le paysage syndical n'avance à rien. Avons-nous renoncé à faire bouger le paysage syndical ? Est-ce que nous refusons réellement de nous inscrire dans des stratégies opposant différents syndicalismes et de fait affaiblissant chacun.

Que pourrait faire, que peut faire la FSU ? Elle a pour première responsabilité celle que lui donne le syndicalisme qu'elle veut incarner. Nous avons fait la FSU en 1992/93 pour mettre en œuvre un « autre syndicalisme » dans ses pratiques unitaires – le U., sa revue « POUR », son rapport aux salariés et dans ses objectifs, non pour nous retrouver englués dans des configurations improbables et des plates formes qui ressemblent surtout à celles de FO et pour participer à des actions dont on sait très bien à l'avance qu'elles seront très minoritaires chez les salariés. La FSU a surtout une responsabilité dans la fonction publique. Son extension dans la territoriale, heureusement décidée en 2004 à Perpignan constitue un réel point d'appui. Avec quelles perspectives ? A Marseille puis à Lille, la FSU s'est donné pour mandat de poursuivre les initiatives et le travail en commun avec Solidaires et surtout avec la CGT, dans la perspective de construction d'un nouvel outil syndical. Mais nous ne sommes plus en 2009 et le mouvement amorcé est totalement en panne. Faut-il mélanger le court et le long terme en s'obstinant à n'avoir que cette seule perspective d'accentuer le processus de Poitiers ? Certainement pas !

Il faut d'abord renforcer et développer la FSU, lui redonner un avenir. Les élections de 2014 n'ont pas permis d'étendre son audience dans la FPE ; et dans la territoriale, l'enjeu a été insuffisamment mesuré et partagé au sein de la fédération : en plus des syndicats directement concernés, l'investissement n'a reposé que sur quelques équipes militantes. Il faudrait au contraire anticiper les prochaines élections de 2018, se donner les moyens pour répondre à l'enjeu – la création du SNUTER est à saluer. La FSU doit se renforcer, c'est le premier objectif. Ensuite, la FSU, qui garde de l'attractivité, doit pouvoir accueillir – par exemple dans une structure transitoire – des équipes militantes qui voudraient la rejoindre. Enfin, elle doit se fixer comme démarche d'œuvrer à ce que le syndicalisme dépasse ses divisions au lieu d'en être prisonnier – certes, elle s'efforce de le faire mais renonce le plus souvent pour s'aligner sur la CGT et Solidaires - et qu'il soit capable d'impulser des actions aux objectifs crédibles qui rassemblent et de peser efficacement sur les questions qui touchent les salariés, le travail l'emploi. C'est essentiel même si c'est difficile.



statuts, fonctionnement

Renouvellement, rajeunissement et féminisation

« Depuis le congrès de 2013, malgré les travaux du secteur Femmes, la FSU a peu avancé sur la question, pourtant cruciale, de la féminisation de ses instances. L'observatoire de la parité n'a pas réellement fonctionné, faute d'engagement de toutes les composantes de la fédération. Certains syndicats nationaux ont travaillé spécifiquement sur la question, sans qu'un bilan fédéral n'en soit tiré. La nécessité d'une représentation équilibrée femmes/hommes reste donc un objectif à réaliser. Les contributions des syndicats, qui ont mis en œuvre des mécanismes statutaires, pour améliorer le renouvellement générationnel et la féminisation de leurs instances, seront essentielles pour alimenter les débats du congrès. »

Lors des discussions préparatoires des textes de congrès, nos organisations ont contribué par leurs apports et leurs propositions à ce que ces questions soient à nouveau prises en compte à l'occasion des congrès départementaux et du congrès national de février prochain. Notre contribution s'inscrit donc naturellement dans cette démarche.

Au fil des congrès, la FSU se dit consciente de la sous-représentation des femmes dans ses instances à proportion de leur représentativité dans les différents syndicats de la FSU et de leur investissement militant.

Le congrès fondateur de Macon avait inscrit dans ses statuts « **la fédération créera les conditions d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes** ».

Au congrès de La Rochelle en 2001, l'article 5 des statuts précisa « ...la fédération créera les conditions et **mettra en œuvre une représentativité équilibrée entre les hommes et les femmes** ».

Pourtant, instances et délégations restent tout aussi masculines de congrès en congrès.

Pour nous, il est certain que le renouveau syndical passera par l'intégration des nouvelles générations et il ne se fera pas sans une prise en compte réelle du poids des femmes dans le monde du travail et donc dans le monde syndical.

La question reste bien celle des moyens que l'on se donne pour que notre fédération puisse afficher dans son fonctionnement le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ? Le principe des mesures plus contraignantes est alors posé. Il s'agit de réfléchir à la mise en place de mesures techniques telles que les prises de parole alternée, les décharges ou encore les modifications statutaires.

Nous pensons qu'il existe un bon nombre de femmes susceptibles de s'investir pour peu qu'on leur en donne les moyens, qu'un ensemble de mesures peut assurer aux femmes la place qui leur revient de droit dans la FSU, que certaines questions ne sont abordées que si les femmes les portent et qu'une plus grande féminisation à la FSU permettrait de donner un autre visage au syndicalisme que nous défendons.

Nous pensons que la question de la féminisation des instances, comme celle de la limitation des mandats des responsables, sont, notamment par la mise en œuvre de mécanismes statutaires obligatoires, des facteurs qui contribuent au renouvellement générationnel et à la féminisation. Ce nouveau pari fédéral, que nous devons construire ensemble est une perspective concrète pour réussir à attirer de nouveaux-elles syndiqué-es et militant-es vers le syndicalisme que nous défendons.

Nos organisations ont, par le passé, défendu l'idée, ou déjà inscrit dans leurs propres statuts, que ceux de la FSU doivent contenir des dispositions obligatoires en matière de parité des instances et de limitations du nombre de mandats des responsables fédéraux.

Plusieurs de nos syndicats ont déjà inscrit ces dispositions, notamment le SNPES-PJJ/FSU qui depuis 1972, limite à 6 mandats (soit douze ans maximum) celui de ses responsables. Par ailleurs, depuis 2008 (congrès d'Annecy du SNPES-PJJ/FSU) l'élection au premier tour de la Commission Administrative Nationale rend obligatoire la parité. Le constat est fait, que ces deux mécanismes n'ont pas empêché ce syndicat de fonctionner et a, au contraire, permis un renouvellement réussi de ses instances en intégrant de nouveaux-elles militant-e-s.

Nous proposons donc que soient inscrites dans les statuts de la FSU les deux modifications suivantes :

- **L'obligation de parité dans l'élection des instances de directions de la FSU,**
- **La limitation obligatoire à 4 du nombre de mandats des responsables de la FSU.**

Nous faisons les propositions de modifications statutaires suivantes :

1. « **La composition des instances fédérales nationales, régionales et départementales doit respecter la parité Femmes/Hommes.** »
2. « **La participation aux instances délibératives Nationales et Départementales ne pourra dépasser la durée de quatre mandats consécutifs.** »